



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 17025

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory prie M. le ministre de l'éducation nationale de bien vouloir lui faire connaître les mesures qui seront mises en oeuvre à la rentrée 2008 ou les moyens qui sont actuellement à l'étude par le Gouvernement permettant de lutter contre l'échec scolaire.

Texte de la réponse

La lutte contre l'échec scolaire constitue une priorité pour le ministère de l'éducation nationale comme le confirment les dernières mesures prises. Il en est ainsi de la mise en place de l'accompagnement éducatif hors temps scolaire à la rentrée 2007, dans l'ensemble des collèges de l'éducation prioritaire et, notamment, des réseaux « ambition réussite » prévue par la circulaire n° 2007-115 du 13 juillet 2007 (BO n° 28 du 19 juillet 2007). Les élèves de tous les niveaux d'enseignement qui le souhaitent seront accueillis, pendant deux heures (durée indicative), en fin de journée après la classe, quatre jours par semaine pendant lesquels leur sera proposée notamment une aide aux devoirs et aux leçons. Cette aide pourra être assurée par des enseignants volontaires avec le renfort, si nécessaire, des assistants pédagogiques et des assistants d'éducation. Les enseignants qui participeront à ce dispositif percevront une rémunération sous la forme d'heures supplémentaires effectives. Les recteurs attribueront les moyens nécessaires aux établissements concernés. Afin de généraliser le dispositif d'accompagnement éducatif à l'ensemble des collèges à la rentrée 2008, et plus tard à l'ensemble des écoles et des lycées, un recrutement supplémentaire de 1 000 assistants pédagogiques est prévu dans le cadre du PLF 2008, dès le 1er janvier, puis 5 000 assistants pédagogiques au 1er septembre. La dépense induite par ces nouveaux recrutements est évaluée respectivement à 23 millions d'euros et à 39 millions d'euros sur l'exercice 2008. Une enveloppe de 140 millions d'euros est inscrite au PLF 2008 afin de permettre la mise en place des études dirigées dans tous les collèges. Une partie importante des sorties sans qualification concernent les lycées de l'enseignement professionnel (sur l'ensemble des sortants du secondaire en France métropolitaine en 2005, 5,5 % des élèves correspondent aux niveaux VI et V bis, la part représentée par sortants de lycées professionnels - y compris CFA et agricoles - est de 5,4 %). Certains élèves abandonnent en cours de formation faute d'une vision claire sur les débouchés du diplôme préparé. C'est pourquoi, le ministre a engagé une réforme de l'enseignement professionnel. La voie professionnelle fait l'objet d'un plan de valorisation et de rénovation. Les lycées professionnels doivent désormais accueillir des publics différents en formation initiale, des élèves, des apprentis et des adultes en formation continue. A cet égard, le développement des « lycées des métiers » constitue un appui important, dans la mesure où ce dispositif a pour but notamment de favoriser les passerelles entre formation sous statut scolaire et l'apprentissage. Ce label, attribué à 350 lycées sur 1 700, devrait passer à 800 d'ici trois ans. De même, le ministre a exprimé la volonté de simplifier et rationaliser l'offre de diplômes pour la recentrer sur ceux qui favorisent l'insertion professionnelle. De même, après plus de cinq ans d'expérimentation, le baccalauréat professionnel en trois ans (au lieu de quatre ans : BEP plus baccalauréat) va, à partir de la rentrée 2008, connaître une extension progressive jusqu'à la généralisation. Le ministère de l'éducation nationale a demandé aux recteurs d'étendre largement cette possibilité dès septembre 2008. Ainsi, le cursus en trois ans deviendra un parcours de droit commun et sera

largement développé. Le but étant qu'un maximum d'élèves puisse accéder au niveau IV. Naturellement, les BEP seront toujours proposés dans la mesure où ils offrent un accès à l'emploi. De même, lutter contre les sorties sans qualification nécessite de renforcer le pilotage par objectifs de la carte des formations professionnelles, tant au niveau national qu'au niveau académique. Enfin, au budget 2007, 300 emplois nouveaux d'enseignant sont consacrés à l'ouverture de 200 dispositifs relais et le maintien des crédits à hauteur de 7,6 millions d'euros est prévu pour 2008. A signaler enfin que le financement de la mission générale d'insertion (MGI), qui prend en charge les jeunes de plus de 16 ans en risque ou en voie de sortie prématurée du système scolaire, est passé entre 2006 et 2007 de 49,3 millions d'euros à 50,1 millions d'euros.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17025

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1333

Réponse publiée le : 11 mars 2008, page 2122